



MÉMOIRE TECHNIQUE

Gestion et qualité de service

2.1.3

FOURNITURE DES URNES ET DISPERSION



SOMMAIRE

Table des matières

1 - Les urnes offertes aux familles.....	3
1.1 Urne enfant/bébé.....	3
1.2 Urne adulte à destination d'une inhumation	3
1.3 Urne adulte à destination d'une dispersion extérieure au site.....	4
1.4 Tote bags : sac à transport d'urne	5
2 – Les modalités de dispersion des cendres	6

Cette note correspond à l'Annexe 11 du contrat de DSP

1 - Les urnes offertes aux familles

Dijon Métropole a fait le choix dans son cahier des charges depuis déjà plusieurs années, d'offrir aux familles qui le souhaitent, une urne de contenance de 4 litres remise par le crématorium gratuitement. Selon la législation, l'identification du défunt et du crématorium doivent apparaître sur l'urne. Ainsi nous les graverons sur une étiquette positionnée sur l'urne.

Afin de répondre à cette demande mais aussi d'allier notre responsabilité écologique, nous proposons un choix d'urne suivant la destination des cendres optée par la personne qui pourvoit aux funérailles.

Ainsi, conscient de la nécessité d'accompagner les familles dans un vrai service public de crémation avec des services associés. **Nous proposons, au crématorium de Dijon Métropole 3 choix d'urnes :**

1.1 Urne enfant/bébé

Respectueuse, sobre et discrète, ces urnes doivent accompagner dignement la perte d'un enfant pour ses parents.

La contenance sera adaptée, car très peu de cendres pour un nouveau-né, et sera remise pour les enfants de moins de 12 ans.



1.2 Urne adulte à destination d'une inhumation

Cette urne métallique sera remise à toutes les familles ayant fait le choix d'une inhumation dans un cimetière.

Urne Ruban adulte
Acier, dimensions D18 x 22.2cm
Volume 4L

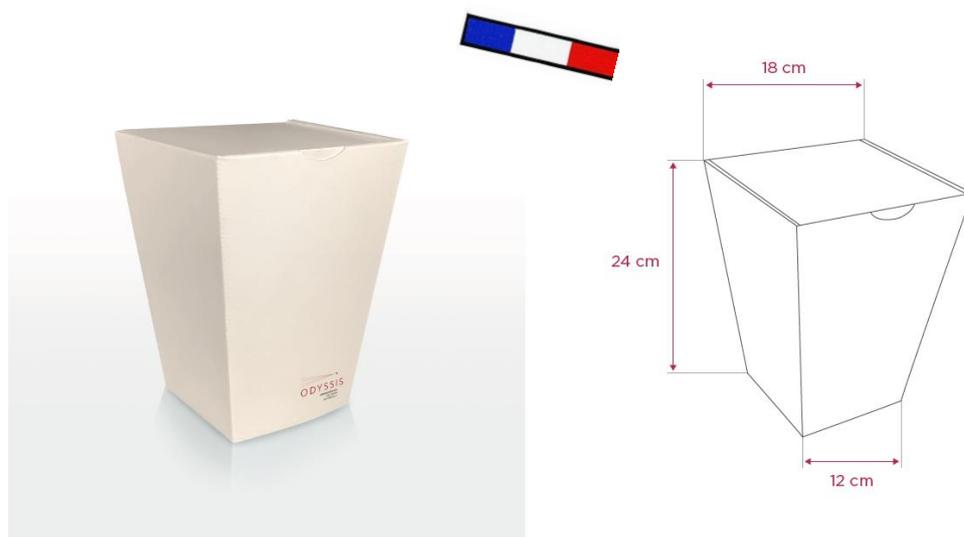


1.3 Urne adulte à destination d'une dispersion extérieure au site

Cette urne en cellulose sera remise à toutes les familles ayant fait le choix d'une dispersion en pleine nature ou dans un cimetière à l'extérieur de celui situé sur place, sur le site funéraire.

Toujours dans notre démarche environnementale, ces urnes seront fabriquées dans la Métropole de Dijon.

Ces urnes seront marquetées à l'effigie du crématorium de Dijon Métropole. Ce papier recyclé cartonné sera issu de forêts gérées de façon responsable. La conception et la réalisation seront validées avec Dijon Métropole. Les dimensions ci-dessous respecteront les 4 litres de conditionnement et le coloris respectera la neutralité du site.



Nous nous engageons à faire parvenir aux opérateurs funéraires des plaquettes exposant nos offres afin qu'ils puissent communiquer aux familles la gratuité des urnes fournies par le crématorium. Ces éléments seront aussi disponibles sur le site internet du crématorium afin d'informer directement le grand public.

1.4 Tote bags : sac à transport d'urne

Dans un souci de service qualitatif, nous refusons de remettre ces urnes en mains propres aux familles sans aucune solution de transport. Pour cela, nous proposons la production de Tote Bags, sacs en tissus, afin de faciliter le déplacement de ces urnes.

En effet, nous devons prendre en compte la difficulté pour une famille de passer à la représentation de leur défunt, à cette urne contenant les cendres de leur proche.

Par conséquent la fabrication de ces sacs en toile est nécessaire, par respect et discrétion.

Le modèle présenté est un prototype qui sera affiné en partenariat avec les services de Dijon Métropole avec en complément la charte graphique choisie pour le logo.

Nous remettons la fabrication de ces sacs aux ateliers de couture ID'EES-21, société de réinsertion qui collabore activement avec des acteurs locaux œuvrant contre l'exclusion, pour l'action sociale, l'emploi, l'éducation spécialisée. Le groupe réalise ses activités auprès de clients publics et privés mais aussi en sous-traitance ou production déléguée pour de moyennes et grandes entreprises industrielles. Le Groupe OGF s'engage auprès d'ID'EES 21 dans des valeurs communes pour la réinsertion.





2 – Les modalités de dispersion des cendres

Les familles ont la possibilité de récupérer les cendres environ deux heures après une crémation, excepté le dernier horaire de la journée. La dispersion peut se réaliser au cimetière métropolitain, sur place, avec un rendez-vous préalable au crématorium.

Dès la fin de la cérémonie, s'il y a des fleurs, celles-ci sont déposées par avance dans l'espace de dispersion, avec l'accord de la famille. Ainsi, en se rendant dans ces lieux les familles retrouveront leurs fleurs.

Avant la dispersion, un cérémonial est organisé par le Maître de Cérémonie du crématorium pour inviter à la mémoire du défunt et accomplir un dernier geste d'au-revoir. Le maître de cérémonie propose de dire un message, passer une musique si la famille le souhaite, puis invite à observer une minute de silence pour que les familles puissent se recueillir une dernière fois. Suite au cérémonial, le Maître de Cérémonie se positionne au plus proche de l'espace de dispersion afin d'éviter aux cendres, très volatiles, de se répandre brutalement.

Sur le site de Dijon Métropole, la dispersion peut s'opérer dans cinq espaces : le jardin du souvenir, le jardin de dispersion pour les enfants et les puits de galets A ; B et C (deux puits de plus sont pour le moment inactifs). Le choix du puits ne dépend pas toujours des familles. En effet, s'il y a eu un autre défunt dans la famille alors la dispersion se fera dans le même espace. Il est important de préciser que les puits de dispersion ne sont jamais remplis afin de pouvoir réunir les membres d'une même famille. Cependant s'il n'y a pas de défunt antérieurement, les cendres seront dispersées au sein de l'espace en cours : aujourd'hui le puits de galets C.

En cas d'intempéries les jours de dispersion, des parapluies seront mis à disposition des familles afin de leur assurer un confort de déplacement et de recueillement.

Le choix de ces parapluies, sera fait en fonction de leur taille, grande de préférence, de leur solidité pour résister au vent. Ils seront prioritairement fabriqués en France et seront à l'effigie du crématorium de Dijon Métropole.



Il est possible que les familles ne souhaitent pas assister à la dispersion. Dans ce cas là un agent du crématorium réalise la dispersion à l'issue de la crémation avec accord amont de la personne qui pourvoit aux funérailles.

Les urnes offertes

- Urnes enfants
 - Urnes métalliques
 - Urnes en papier cartonné certifié de coloris neutre, fabriquées localement
 - Sacs de remise des urnes, fabriqués localement par Idées21, grâce à la réinsertion
 - Possibilité pour chaque famille de gérer les obsèques dans la même journée, grâce à la remise de l'urne 2 heures après la crémation
 - Parapluies à disposition des familles et opérateurs funéraires si besoin lors des dispersions des cendres
-